



Commune de
LABRUYERE-DORSA

INFORMATION MUNICIPALE DU 21/03/20 Gestion de crise sanitaire Coronavirus COVID-19 Commune de Labruyère-Dorsa

Face à l'épidémie de Coronavirus COVID-19, la municipalité de Labruyère-Dorsa communique :

MISE EN PLACE D'UNE CELLULE DE CRISE

- **Un premier cas confirmé sur notre commune :**

Après l'apparition de symptômes en début de semaine 12, une personne qui réside sur notre commune a été testée positive au COVID-19 vendredi 20 mars. Elle est confinée à son domicile et son état est stable. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement et restons à sa disposition pour quoi que ce soit. La Mairie remercie la famille concernée de l'avoir prévenue, ce qui démontre un sens civique exemplaire. Les habitants qui ont pu avoir des contacts rapprochés avec elle ont été prévenus et sont invités à respecter les consignes sanitaires ci-après. Ces consignes sont d'ailleurs valables pour l'ensemble de la population étant donné que le stade 3 de l'épidémie signifie que le virus circule sur l'ensemble du territoire et que de nombreux citoyens sont potentiellement infectés (sans pour autant qu'ils le sachent). C'est notamment pour cette raison que des mesures de confinement exceptionnelles ont été annoncées par le Président de la République afin d'éviter au maximum les contacts entre personnes. Sur ce point, nous vous rappelons qu'il est essentiel de respecter strictement les consignes données ; particulièrement les conditions de sorties autorisées qui doivent donner lieu à l'établissement d'une attestation dont vous trouverez ci-joint la version officielle (elle peut être rédigée manuellement si vous ne disposez pas d'imprimante).

- **Communication régulière avec les administrés :**

Dans le contexte de crise sanitaire que nous traversons, tout va très vite. Ce qui était vrai hier ne le sera peut-être plus demain. Même si cela peut paraître contradictoire, c'est le propre d'une gestion de crise inédite. Nous sommes en contact régulier avec les autorités compétentes afin de vous communiquer des informations consolidées, certifiées. Les élus de Labruyère-Dorsa ont ainsi décidé d'organiser une communication régulière spéciale « COVID-19 » avec les habitants. Cette communication sera exclusivement réalisée par e-mail. Merci à ceux qui ne recevraient pas encore nos informations régulières par ce biais de bien vouloir communiquer votre e-mail à la Mairie : mairie-labruyere.dorsa@wanadoo.fr

Pour ceux qui ne disposeraient pas d'e-mail, merci d'indiquer celui d'un proche afin qu'il puisse vous transmettre les informations. L'envoi de nos courriels s'effectue en « copie cachée » pour garantir une utilisation strictement réservée à la Mairie. La page accueil de notre site internet communal sera également mise à jour régulièrement : <https://www.mairie-labruyeredorsa.fr/fr/index.html>

- **Permanence téléphonique et gestion des mails communaux :**

Une permanence téléphonique est assurée par notre secrétaire de Mairie ou vos élus aux horaires d'ouverture habituels. Il en est de même pour la gestion des e-mails. Cependant, la mairie est physiquement fermée au public jusqu'à nouvel ordre.

- **Recensement et contact téléphonique avec les personnes isolées et à risque :**

Un recensement des personnes isolées et à risque sera effectué par vos élus afin d'être au plus près d'eux et de répondre aux besoins éventuels qu'ils pourront exprimer. Nous tenons ici à remercier les habitants qui se sont spontanément tournés vers la Mairie ou leurs voisins pour leur proposer de l'aide et du soutien. Bravo pour votre sens civique et pour ce maintien essentiel du lien social. Veuillez toutefois à respecter les gestes barrière et de distanciation sociale (1 mètre) dans vos contacts éventuels (privilégiez le téléphone).

RAPPEL DES CONSIGNES SANITAIRES

- **Gestes barrière :**

Ils sont essentiels pour éviter la propagation du virus lors de vos éventuelles interactions sociales (y compris à la maison). Pour rappel : se laver les mains très régulièrement, tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir, saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades, utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter, éviter les rassemblements, limiter les déplacements et les contacts.

- **Ce qu'il faut savoir :**

CORONAVIRUS

Ce qu'il faut savoir

LES
INFORMATIONS
UTILES



0 800 130 000 (appel gratuit)

gouvernement.fr/info-coronavirus

COMMENT SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES ?

Lavez-vous très régulièrement les mains

Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir

Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le

Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades

COMMENT SE TRANSMET LE CORONAVIRUS ? (09/03/2020)

- Par la projection de gouttelettes
- Face à face pendant au moins 15 minutes

- 1m

QUELS SONT LES SIGNES ?

Fièvre

Fatigue

Toux et maux de gorge

Gêne respiratoire

Maux de tête

Courbatures

PLAN DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES RISQUES



- **Ce qu'il faut faire :**

J'ai des symptômes (toux, fièvre) qui me font penser au COVID-19 : je reste à domicile, j'évite les contacts, j'appelle un médecin avant de me rendre à son cabinet ou j'appelle le numéro de permanence de soins de ma région. Je peux également bénéficier d'une téléconsultation. Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et signes d'étouffement, j'appelle le [SAMU- Centre 15](https://www.15.gouv.fr/).

Si je n'ai pas de symptômes mais que j'ai eu un contact étroit (ou que je vis) avec une personne malade du COVID-19 : je m'isole à domicile, je réduis strictement mes sorties sauf pour ravitaillement alimentaire, j'applique les gestes barrières (je me lave les mains très régulièrement, je tousse et j'éternue dans mon coude, j'utilise des mouchoirs à usage unique, je salue sans serrer la main et j'évite les embrassades), je prends ma température 2 fois par jour et j'auto-surveille les symptômes de la maladie, je fais du télétravail.

- **Ouverture d'un centre de soins de première ligne spécial COVID-19 :**

A partir du lundi 23 mars 2020 : les professionnels de santé des communes de Miremont - Lagardelle sur Lèze - Le Vernet - Venerque, ouvrent un centre de soins de première ligne COVID-19 à la salle des fêtes du VERNET (rue de la fontaine, 31810). Si vous présentez au moins un des symptômes suivants : TOUX / FIEVRE ou SENSATION DE FIEVRE / GÊNE RESPIRATOIRE, appelez votre cabinet référent qui vous orientera. Ce dispositif permettra de prendre en charge au-mieux les patients suspects tout en laissant l'activité médicale habituelle se dérouler sur chacun des autres cabinets. La commune de Labruyère-Dorsa a fait don de 150 masques FFP2 à ces professionnels de santé. **Nous relayons l'appel du Ministère de la santé à faire don des masques disponibles chez vous aux soignants : seuls les soignants ou les personnes malades (sur prescription médicale) doivent en porter. Vous pouvez les déposer (ou par notre intermédiaire) en pharmacie ou chez votre médecin traitant.**

INFORMATIONS INSTITUTIONNELLES ET COMPLEMENTAIRES

- **Report du conseil municipal d'installation des nouveaux élus :**

Le nouveau conseil municipal entrera en fonction quand les conditions sanitaires le permettront. Dans cet intervalle, le Maire et les adjoints sortants administrent la commune.

- **Arrêté préfectoral du 20 mars 2020 (consultable sur notre site internet communal) :**

Tous les parcs et jardins municipaux, les voies pédestres et cyclables des berges de canaux, cours d'eau et plans d'eau, les zones de loisirs, les sentiers de randonnées balisés sont interdits au public à compter du 21/03/20 en Haute-Garonne. Toute infraction est passible d'une amende de 135€.

- **Se tenir informé directement de la situation :**

Site gouvernemental dédié : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Agence Régionale de Santé : <https://www.occitanie.ars.sante.fr/>